

## Loi antigaspillage : Elipso dénonce une surenchère d'interdictions irréalistes au détriment des défis de l'économie circulaire

Paris, le 20 décembre 2019 – La première lecture du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire à l'Assemblée nationale vient de s'achever.

Les entreprises de l'emballage plastique innovent et investissent dans l'écoconception, la recyclabilité ou encore l'allègement des emballages afin de répondre aux enjeux environnementaux mais aussi sociétaux. La dernière enquête économie circulaire du secteur confirme **une utilisation croissante de plastique recyclé (+20% en un an) et de matières biosourcées**. Grâce aux engagements volontaires d'incorporation en France<sup>1</sup> et au niveau européen<sup>2</sup>, **440 000 tonnes de matières plastiques recyclées pourront être incorporées dans les emballages en 2025**.

Les mesures votées comme la fin de mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique en 2040 ou encore la réduction de 50% des bouteilles plastiques sont incohérentes avec le développement d'une économie circulaire. Françoise ANDRES, Présidente d'Elipso, déclare « **Les objectifs contradictoires de la loi sont irréalistes et illisibles ! Quelle est la cohérence d'ensemble de ces nouveaux objectifs qui se télescopent ? Comment atteindre 100% plastique recyclé en 2025 en prônant la fin des emballages plastique à usage unique ?** »

**Le débat parlementaire a été marqué par une escalade d'annonces**. Emmanuel GUICHARD, Délégué général d'Elipso, analyse que « *la lecture à l'Assemblée nationale s'est transformée en une surenchère à l'interdiction de produits en plastique à usage unique où chacun érige son produit banni sans la moindre étude d'impact ! Comment va-t-on supprimer les bidons de javel, le rouge à lèvres, les sacs poubelles de notre société ? Ils répondent à des besoins précis de protection des produits – donc de préservation des ressources et de limitation du gaspillage – avec une praticité profitant à chaque citoyen.* » Les emballages plastiques présentent un impact carbone global performant alors qu'une substitution des emballages en plastique par d'autres matériaux engendre une multiplication par 2,7 des émissions de CO<sub>2</sub><sup>3</sup>.

Le projet de loi, tel que rédigé actuellement, ne répond pas aux enjeux majeurs de l'économie circulaire des plastiques. Il laisse les entreprises de l'emballage plastique et leurs secteurs clients (alimentaire, cosmétique, hygiène) face à des mesures incohérentes et irréalistes créant une incertitude économique. **Elipso appelle le législateur à une seconde lecture loin de l'emportement médiatique ainsi qu'à replacer l'économie circulaire et le recyclage au cœur de la loi.**

ELIPSO est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France. Nos entreprises, présentes sur tout le territoire français, emploient 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros.

Contact Presse : Christophe MORVAN c.morvan@elipso.org 01 46 22 33 66

<sup>1</sup> <http://www.elipso.org/wp-content/uploads/2018/07/CP-ELIPSO-ANIA-modif%C3%A9-03-07-2018.pdf>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/circular-plastics-alliance\\_fr](https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/circular-plastics-alliance_fr)

<sup>3</sup> <https://www.plasticseurope.org/application/files/9015/1310/4686/september-2010-the-impact-of-plastic.pdf>